



Annonce 2026 2027 offre emploi

PISTEUR SECOURISTE NORDIQUE / CONDUCTEUR ENGIN DE DAMAGE – GRESSE EN VERCORS (38)

La Régie du Domaine Skiable de Gresse en Vercors (RDSGV) recrute un ou une **pisteur secouriste nordique 1er degré /conducteur engin de damage** pour la saison 2026-2027.

La RDSGV exploite le domaine skiable de Gresse en Vercors, avec 26 kms de pistes alpines avec 26 pistes et 1 snowpark débutant, 1 télésiège, 9 téléskis, 1 tapis roulant, sur domaine alpin 47 enneigeurs HP et 3 enneigeurs BP - domaine ski de fond de 50 km.

Poste :

Sous l'autorité du Directeur général et du chef d'exploitation ou de son adjoint, vous serez responsable de l'exploitation du domaine skiable dans le respect des réglementations et procédures existantes pour la satisfaction client.

Taches Principales :

Votre responsable hiérarchique directe pour le damage des pistes est le chef des dameurs.

Votre responsable hiérarchique directe pour la sécurité des pistes est le chef des pistes ou son adjoint.

Rattaché(e) au service des pistes du domaine skiable, vos principales missions sont :

- Damage des pistes de ski de fond et espaces aménagées
- Entretien courant dameuse (niveaux et inspection quotidienne selon cahier des charges)
- Mise en place du balisage et démontage en fin de saison
- Entretien manuel des pistes et de leur enneigement
- Accueil et renseignement du public, contrôle des redevances
- Assurer les secours en collaboration avec le service des pistes, - Patrouille sur domaine en ski de fond pour vous assurer de l'état des pistes

Profil :

- Brevet d'Etat de Pisteur-Secouriste Alpin exigé - certificat aptitude à la conduite de motoneige souhaité
- Permis B

Type de Contrat : Saisonnier de droit privé, proposition temps plein (35h00) pour la saison 2026-2027.

Organisation emploi : début de contrat semaine 49 selon enneigement ouverture possible le 12 13 octobre / fin de contrat semaine 12 - Formation continue PSE1/2 prise en charge par employeur 1 journée dans semaine 49 -50.

Ordre d'embauche : selon ancienneté et nécessité de service – application convention collective Remontées mécaniques et domaines skiables IDCC 0454– report d'embauche en cas de manque et absence de neige ne permettant l'ouverture des remontées mécaniques

Rémunération : selon convention collective DSF - modulation du temps de travail selon période d'exploitation - prime compensatoire si fournitures skis/ bâtons/ chaussures antidérapantes - prime panier repas en exploitation – pause repas de 40 minutes payée en heure complémentaire en astreinte secours.

Logement non fourni

Mutuelle proposée

Merci d'adresser C.V. et lettre de motivation à l'attention de :
M. CALVEZ Gilles, Directeur général RD SGV
par mail au secrétariat : contact-rdsgv@gresse-en-vercors.fr

adresse postale
1965 route du Grand Veymont
38650 GRESSE EN VERCORS
Au plus tard le 15 décembre 2026